



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

6^e séance plénière

Lundi 14 octobre 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Llorentty Solíz.....(Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 15 heures.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole pour les déclarations au titre du débat général, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique, qui commencera la semaine prochaine, sera ouverte demain matin.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine pour une motion d'ordre.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le professionnalisme avec lequel vous dirigez cette instance et pour vos efforts visant à éviter que ne se reproduise la situation dont nous avons été témoins à la Commission du désarmement plus tôt cette année. Nous respectons pleinement votre souhait de trouver une solution commune qui serait acceptable par toutes les délégations ici présentes. Cependant, compte tenu de l'incertitude persistante concernant le programme de travail et le calendrier de la Première Commission, nous voudrions vous demander de reprendre à la présente séance l'examen de la question de l'adoption du projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2019, publié en anglais uniquement sous la cote A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, ainsi que celui du projet de calendrier indicatif pour le débat structuré sur des points spécifiques conformément à

l'approche thématique adoptée pour l'examen des points relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale et pour la présentation de projets de résolution et de décision, publié en anglais uniquement sous la cote A/C.1/74/CRP.2/Rev.1.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est demandé à la Commission de reprendre son examen du projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2019 et du projet de calendrier indicatif pour le débat structuré sur des points spécifiques conformément à l'approche thématique adoptée pour l'examen des points relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale, publiés respectivement sous les cotes A/C.1/74/CRP.1/Rev.1 et A/C.1/74/CRP.2/Rev.1.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Molyugin (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir nous donner un aperçu de la situation concrètement, c'est-à-dire compte tenu de la décision de tenir le débat général malgré tout et, partant, de la manière dont nous allons procéder.

Le Président (*parle en espagnol*) : La délégation ukrainienne a exprimé le souhait que nous reprenions notre examen de l'adoption du projet de programme de travail provisoire de la Première Commission.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Toutefois, la Fédération de Russie a demandé une clarification sur les actions entreprises jusqu'ici, ce qui, je suppose, fait référence aux efforts du Bureau pour répondre aux questions soulevées par la Fédération de Russie et d'autres délégations concernant l'absence de leurs représentants à la présente session. J'informe les membres que le Bureau poursuit ses efforts, non seulement au travers de consultations avec le Secrétariat, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Comité des relations avec le pays hôte, mais aussi, pour ce qui est de la poursuite du programme de travail, avec les membres de la Commission.

D'après les informations qui nous ont été transmises, nous croyons comprendre qu'une réunion du Comité des relations avec le pays hôte aura lieu demain, en vue de laquelle le Président de l'Assemblée générale et le Secrétariat sont en train de formuler les mesures qui s'imposent dans ce contexte. Il convient de souligner que la présidence a fait d'importants efforts pour régler la situation, mais j'espère que la Commission comprendra que le problème spécifique des visas dépasse sa sphère de compétences.

À la séance de mardi (voir A/C.1/74/PV.2), la Commission a adopté par consensus la partie du programme de travail relative au débat général. Parallèlement, la Commission a clairement indiqué qu'elle allait suivre de près les mesures prises en réponse à la demande de plusieurs délégations. La délégation ukrainienne vient de demander à la Commission de reprendre l'examen de l'adoption du reste du projet de programme de travail provisoire. Voici la situation actuelle.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, je suis arrivé un peu en retard et je n'ai pas entendu la demande exacte faite par nos collègues ukrainiens. Cependant, si je comprends bien ce que vous avez dit, Monsieur le Président, la délégation ukrainienne a demandé que nous reprenions l'examen du projet de programme de travail.

Si c'est le cas, tout comme mon collègue qui a pris la parole au nom de la Fédération de Russie juste à l'instant, je vous demande, Monsieur le Président, d'expliquer en détail ce que cela signifie du point de vue de la procédure. Selon nous, pour reprendre l'examen du projet de programme de travail, il faudrait suivre une procédure compliquée, débattre de ces questions et y perdre au moins la moitié de la séance de cet après-midi, si ce n'est toute la séance.

Pour pouvoir reprendre l'examen des questions de procédure et d'organisation, y compris le programme de travail, nous devons d'abord revenir sur notre décision du 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2) de réexaminer les questions d'organisation après la conclusion du débat général, alors que cette proposition a été adoptée par consensus. Toute contre-proposition signifierait, tout d'abord, qu'il faudrait suspendre notre débat général. D'après ce que je comprends pour reprendre la phase d'examen du projet de programme de travail, il faudrait d'abord décider de suspendre le débat général. Ensuite, conformément à la décision du 8 octobre, il faudrait que nous réexaminions la question de l'accès des délégations nationales au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, et ce n'est qu'après cela que nous pourrions revenir à l'examen du projet de programme de travail. Il semblerait que ce soit l'ordre préconisé par le Règlement intérieur. Si la délégation de ukrainienne est prête à endosser la responsabilité de la suspension du débat général, dans lequel 75 États doivent encore prendre la parole, alors nous sommes prêts à considérer la question. Mais je tiens à souligner à nouveau que, du point de vue de la procédure, il s'agit d'une question épineuse et qu'il faut que les choses soient très claires.

Je pense, Monsieur le Président, que vous devez définir clairement, avec le Bureau et le Secrétariat, la procédure à suivre pour aller de l'avant. Soit nous continuons le débat général que nous avons entamé ce matin, soit nous suivons la voie proposée par nos collègues ukrainiens. Le cas échéant, nous devons avoir clairement conscience de la procédure à suivre pour que nous puissions tous revenir à l'examen du projet de programme de travail. Toutefois, je le redis, aux yeux de la délégation russe, cette procédure sera très compliquée. Nous allons d'abord devoir interrompre le débat général par une décision collective, puis reprendre la discussion sur la question que nous, la Fédération de Russie, et de nombreux autres pays avons soulevée en amont du débat général sur l'accès sans entrave des délégations nationales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et c'est seulement après que nous pourrions revenir à l'adoption du reste du projet de programme de travail, ce qui entraînera, entre autres, des débats supplémentaires sur la façon d'aborder cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au vu de la rapidité avec laquelle la situation évolue, je demande que la séance soit suspendue pendant 10 minutes afin de bien comprendre ce qui se passe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation est profondément préoccupée par la demande de suspension de la séance qui vient d'être formulée, puisque cela reviendrait à mettre fin au débat général alors que 75 délégations doivent encore exercer leur droit de parole. Nous craignons qu'une telle suspension ne prolonge excessivement les travaux de la Première Commission, avec les conséquences budgétaires et financières que cela aurait pour l'Organisation, en particulier en cette période critique. Conformément à l'accord auquel est parvenue la Commission et à la décision adoptée par consensus le 8 octobre de poursuivre le débat général (voir A/C.1/74/PV.2), la délégation cubaine propose que la Commission continue ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends acte des délégations qui demandent la parole, mais, avant de poursuivre, nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

La séance, suspendue à 15 h 20, est reprise à 15 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai écouté attentivement la demande du représentant de l'Ukraine. Toutefois, j'aimerais obtenir quelques éclaircissements. Premièrement, je voudrais savoir si le représentant de l'Ukraine demande la suspension du débat général de la Commission, et deuxièmement s'il demande à la Commission d'examiner l'adoption du projet de programme de travail.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous ne demandons pas la suspension, mais l'ajournement du débat général pour une courte période afin de discuter de l'adoption du projet de programme de travail, que nous voudrions examiner et adopter tout de suite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique pour une motion d'ordre.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je demande une suspension de séance de 30 minutes pour que nous puissions nous consulter plus avant sur la question. Bien évidemment, nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président, mais telle est la demande de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration sur la question.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne pense pas que la proposition de la délégation ukrainienne soit tout à fait correcte. Elle ne peut pas proposer à la fois d'ajourner le débat général et de reprendre l'examen du projet de programme de travail, parce qu'il a été très précisément décidé par consensus le 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2) de poursuivre le débat général, puis de revenir ensuite aux questions d'organisation. La première de ces questions concerne l'accès des délégations des États Membres au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et l'examen du projet de programme de travail vient seulement en deuxième. Ce n'est qu'en annulant cette décision et en votant contre celle-ci que l'on peut interrompre le débat général. Mais même si c'était le cas, le premier point à examiner serait la question de l'accès au Siège, et non le projet de programme de travail. Je demande donc instamment à mes collègues de la délégation ukrainienne d'être plus précis dans la formulation de leur demande. S'ils veulent simplement ajourner le débat que nous avons déjà décidé de tenir, c'est une chose. S'ils veulent en revanche revenir à l'examen du projet de programme de travail, alors nous devons suivre toute la procédure du début à la fin.

Si je comprends bien, il y a autre chose, à savoir que si nous votons maintenant sur une question, conformément à l'article 116 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, quatre délégations peuvent s'exprimer, deux pour et deux contre. Nous venons de passer 40 minutes là-dessus alors que nous aurions pu entendre cinq délégations dans le débat général. La délégation des États-Unis demande une nouvelle suspension de 30 minutes, après quoi il y aurait deux déclarations pour et deux déclarations contre la proposition ukrainienne, puis une autre discussion, et nous perdrons toute la journée de débat général. Par conséquent, je suggère que nous profitons de la proposition de mon collègue des États-Unis, l'Ambassadeur Robert Wood, pour faire une pause et nous consulter afin que nous puissions reprendre le déroulement normal des travaux du débat général.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : La délégation égyptienne a fait savoir très clairement qu'elle appuyait sans réserve l'adoption du projet de programme de travail dans les meilleurs délais, de préférence par consensus. Toutefois, nous tenons aussi à honorer et à respecter le consensus tendant à poursuivre le débat général tandis que les négociations continuent sur la question des problèmes de visas avec le Comité des relations avec le pays hôte. Notre préférence est donc de poursuivre la mise en œuvre de ce que la Commission a décidé, étant entendu, comme l'ont indiqué la

présidence et plusieurs autres délégations, que cela n'empêchera pas la Commission d'adopter son projet de programme de travail dans les meilleurs délais. Cela dit, et tout en réaffirmant que ma délégation est pour que l'on préserve le consensus que s'est dégagé jusqu'ici, je crois comprendre qu'une motion d'ordre a été soulevée. Je pense qu'une des meilleures manières d'y répondre est par une décision de la présidence, après consultation avec le Bureau et le Secrétariat. Ensuite, nous verrons comment appliquer la décision de la présidence.

Nous sommes d'accord avec ceux qui estiment que nous ferions mieux d'employer le temps très précieux et limité de la Commission à poursuivre le débat général jusqu'à ce que les consultations en cours aient pris fin. En attendant, nous soulignons une fois encore que cela ne signifie pas que nous ne sommes pas favorables à l'adoption du projet de programme de travail, de préférence par consensus, dans les meilleurs délais.

M. Song Li (Chine) (*parle en chinois*) : Je serai très bref. Nous adhérons à l'opinion exprimée par le représentant de l'Égypte et plusieurs orateurs précédents selon laquelle nous devrions tirer parti du temps précieux alloué au débat général pour continuer nos travaux. Dans l'intervalle, les consultations sur le projet de programme de travail devraient se poursuivre, d'autant qu'une réunion avec le Comité des relations avec le pays hôte est prévue demain après-midi. J'espère que tous ces efforts nous aideront à trouver une solution adaptée et juste aux problèmes liés au programme de travail tandis que nous poursuivons sans contretemps notre débat général. Je crois que nous devons utiliser pleinement notre temps cet après-midi et les jours qui restent pour continuer le débat général, ce qui devrait être le souhait général de toutes les délégations présentes.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous demander une pause de 10 minutes pour discuter avec vous personnellement de la question, Monsieur le Président, si c'est possible.

M. Mohd Nasir (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a suivi attentivement la discussion, et nous avons également consulté nos collègues ici aujourd'hui. À l'instar du représentant de l'Égypte et des points qu'il a soulevés, nous comprenons que, la semaine dernière, la Commission a décidé de poursuivre le débat général dans son entier jusqu'à son achèvement avant de revenir aux aspects de procédure (voir A/C.1/74/PV.2). Plus tôt dans l'après-midi, nous avons été surpris par une demande de motion d'ordre, que nous respectons totalement. À ce sujet, nous aimerions vous demander, Monsieur le Président, s'il vous serait possible de rendre une décision claire sur le respect de l'accord que nous

avons trouvé la semaine dernière, avant de nous aventurer dans des motions d'ordre et des questions de procédure, et les éventuels votes y afférents. Il n'est pas dans notre intérêt de nous engager dans cette voie. Il sera très difficile pour ma délégation et d'autres présentes ici aujourd'hui d'être prêtes à tous les types de scénario imaginables pratiquement tous les jours. Par conséquent, Monsieur le Président, vous serait-il possible de rendre une décision de telle sorte que nous puissions nous en tenir à l'accord que nous avons trouvé la semaine dernière, jusqu'à la fin du débat général, avant de nous pencher sur cette question? Ma délégation a pu faire sa déclaration avant la pause déjeuner (voir A/C.1/74/PV.5), mais je ne peux pas imaginer devoir attendre anxieusement quand viendrait notre tour de parler. Nous nous en remettons à votre sagesse, Monsieur.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Notre délégation a également suivi très attentivement cette question et, sur le principe, nous sommes prêts à adopter le projet de programme de travail, de préférence par consensus. En même temps, et dans cet esprit, je tiens à souligner que nous voulons préserver le consensus réuni le 8 octobre sur le fait de poursuivre le débat général (voir A/C.1/74/PV.2). Cela ne veut pas dire que nous n'accepterons aucun changement, mais nous aimerions savoir quelle urgence ou quelle raison impérieuse est derrière la nouvelle situation qui requiert de remettre en cause notre consensus de la sorte. C'est quelque chose dont nous devons rendre compte à notre capitale. Dans le droit fil des vues exprimées par nos collègues de la Malaisie et de l'Égypte, nous sollicitons vos conseils, Monsieur le Président, pour nous permettre d'avancer dans notre débat général, sachant qu'il y a encore beaucoup de pays qui n'ont pas fait leur déclaration. Je pense que ce serait une bonne chose que nous puissions respecter notre consensus.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le programme de travail de la Première Commission a toujours été adopté par consensus. La semaine dernière, le 8 octobre (voir A/C.1/74/PV.2), la Commission s'est accordée par consensus sur le document dont nous sommes saisis aujourd'hui, publié sous la cote A/C.1/74/CRP.1/Rev.1. Nous avons un consensus. Il était très clair que nous allions débiter le débat général et examiner les autres points plus tard, l'un après l'autre, afin de faire le meilleur usage de notre temps précieux. En somme, nous sommes en faveur de la reprise du débat général pour pouvoir entendre les déclarations de nos collègues et avoir également le temps de prononcer la nôtre.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi ajouter ma voix à celle

des orateurs qui se sont exprimés en faveur de la poursuite du débat général, car nous estimons nous aussi que cela serait cohérent avec toutes nos décisions, et que le fait de rompre notre consensus ne va pas dans le sens de la crédibilité ou de la cohérence de ces décisions. Je tiens à signaler que la décision prise concernant l'adoption du projet de programme de travail reposait sur une entente et un compromis aux termes desquels nous adoptions la partie relative au débat général, tout en laissant de côté l'autre partie du projet de programme de travail, et qu'immédiatement à l'issue du débat général nous pourrions reprendre l'examen du projet de programme de travail. Sans ce compromis, cette décision n'aurait pas pu être prise.

Je considère par conséquent que nous devrions continuer d'avancer dans le débat général. À mon avis, les propositions tendant à ajourner ou à suspendre notre séance, même pour 10 minutes, perturbent vraiment le travail de ma délégation. Ma délégation était censée prononcer une déclaration à la présente séance, mais cela a maintenant été reporté et nous avons dû réorganiser notre programme pour demain. J'appelle donc tous nos collègues à nous permettre de donner effet à notre décision de compromis. Nous débattons forcément du reste du projet de programme par la suite.

Le Président (*parle en anglais*) : Une demande de suspension de la séance et une demande d'ajournement du débat ont été formulées. Conformément à l'article 119 du Règlement intérieur, la suspension de la séance prime, et je la suspends donc aux fins de consultations.

La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 16 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai consulté les délégations, et je les remercie de la souplesse dont elles ont fait preuve pour permettre à la Commission de poursuivre son débat général tandis que cette question est réglée en marge. Nous continuerons par conséquent le débat général.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission à sa soixante-quatorzième session. Soyez assuré du plein appui de la Jamaïque. Nos remerciements vont aussi au Président et au Bureau de la soixante-treizième session pour les efforts inlassables

qu'ils ont déployés afin de guider résolument les travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la représentante du Suriname, au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous sommes confrontés à des menaces sans précédent à la paix et à la sécurité internationales, qui risquent de nuire à la situation générale en matière de désarmement multilatéral. L'une des manifestations les plus visibles de ces menaces croissantes se retrouve dans le domaine de la maîtrise des armements. L'incertitude qui entoure l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques reste une source d'inquiétude, étant donné que, sans cet instrument, il n'y aura pas de limite juridiquement contraignante aux deux plus grands arsenaux nucléaires du monde, pour la première fois depuis 1972. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, lequel a joué un grand rôle dans la fin de la guerre froide, est également préoccupante. Nous reprenons à notre compte l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la préservation de ces traités importants. À défaut, la voie serait ouverte au début d'un type nouveau et plus dangereux de compétition militaire mondiale.

La situation est rendue plus précaire par la hausse des dépenses militaires mondiales, comme l'indique l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI). À l'échelle mondiale, les dépenses militaires ont atteint 1 800 milliards de dollars en 2018, soit le plus haut niveau depuis 1988, année à partir de laquelle des données mondiales régulières ont été disponibles. Le SIPRI signale également que ces dépenses sont maintenant supérieures de 76 % au niveau le plus bas enregistré, en 1998, depuis la fin de la guerre froide. En tant que communauté internationale, nous devons insister pour que tous les efforts possibles soient déployés afin d'apaiser les tensions et d'éviter une course vers le fond. Cela vaut pour le Plan d'action global commun qui est en train de s'effondrer, les conflits en cours au Moyen-Orient et les guerres civiles qui font rage dans d'autres parties du monde. Nous devons œuvrer à des résultats pragmatiques, y compris un rapprochement dans la péninsule coréenne, de manière à réaliser de vrais progrès sur la voie d'une paix durable.

Nous restons préoccupés par le fait que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue de tarder, mais nous gardons l'espoir que cet accord vital prendra finalement effet. Je tiens à dire notre satisfaction quant aux progrès réguliers qui

sont accomplis en ce qui concerne la signature et la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Jamaïque travaille actuellement sur des processus juridiques et administratifs internes qui nous donneront la possibilité de rejoindre ceux qui l'ont déjà ratifié.

Ma délégation est préoccupée par les problèmes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement. Il est inquiétant que la Commission du désarmement n'ait pas pu tenir sa deuxième session plus tôt cette année. Cela risque de créer une nouvelle tendance et de compliquer les difficultés que la Commission rencontre déjà pour réunir un consensus sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Nous espérons que la Commission sera en mesure de poursuivre sérieusement ses travaux en 2020 et que des problèmes similaires ne se poseront pas de nouveau à l'avenir. Nous partageons également la frustration d'autres délégations quant au fait que la Conférence du désarmement n'a pas réussi à enregistrer le genre de progrès requis. Nous espérons pouvoir aller au-delà des organes subsidiaires mis en place l'an dernier, pour parvenir à un programme de travail plus exhaustif qui permette à la Conférence d'assumer pleinement sa responsabilité en tant que seule instance mondiale de négociation sur le désarmement.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera aussi une manifestation importante en 2020. Ma délégation compte que le consensus qui nous a échappé à la Conférence d'examen de 2015 ne nous échappera pas de nouveau en 2020 et que nous pourrions adopter des recommandations solides pour défendre les principes qui régissent le désarmement et la prolifération nucléaires depuis 50 ans. Nous espérons sincèrement que la Conférence ouvrira la voie à l'avènement d'un monde débarrassé de la menace des armes nucléaires.

La prolifération illicite des armes légères et de petit calibre doit être stoppée. La Jamaïque demeure préoccupée par le détournement de ces armes et l'impact qu'elles continuent d'avoir sur les civils ordinaires. Nous traiterons plus en détail de la question au titre du point de l'ordre du jour qui s'y rapporte, mais nous soulignons qu'il est urgent de coopérer à tous les niveaux pour combattre ce fléau.

La Jamaïque soutient les efforts internationaux visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Comme d'autres États Membres, nous continuons de renforcer nos mesures nationales qui ont pour but de faire en sorte que ces armes et les matières et techniques participant à leur fabrication ne tombent pas entre les mains de criminels. Nous continuons de

travailler dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et avec nos partenaires bilatéraux et régionaux pour respecter pleinement les principes de la résolution. À cet égard, la Jamaïque apprécie grandement le travail entrepris au titre du programme régional de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour l'application de la résolution 1540 (2004), qui concourt à l'action menée pour prévenir le commerce et l'utilisation des armes chimiques, biologiques et nucléaires et des matières connexes. Nous savons gré au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) de son appui aux initiatives tendant à faire appliquer les lois et règles relatives au commerce stratégique et à renforcer notre capacité d'endiguer la prolifération des armes de destruction massive.

Ma délégation se félicite des travaux en cours au sujet des progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous sommes satisfaits qu'outre les délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, il y ait aussi la possibilité pour les États Membres, plus largement, de contribuer aux discussions au travers du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, mandaté par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale, qui a déjà commencé ses consultations et auquel la CARICOM participe. Les efforts déployés pour prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et promouvoir la durabilité à long terme des activités spatiales sont également importants. À cet égard, la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance restera cruciale.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau pour leur accession à leurs postes respectifs. La délégation néerlandaise se tient prête à soutenir votre action.

En complément de la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), les Pays-Bas souhaitent faire les observations ci-après à titre national.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde de plus en plus multipolaire où de nouvelles technologies apparaissent, compliquant considérablement la situation et faisant peser un risque sur la sécurité mondiale. Nous avons plus que jamais besoin de non-prolifération et de désarmement. Malheureusement, l'architecture

multilatérale reste gravement menacée. Cette année, nous avons déjà vu l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le Plan d'action global commun, remarquable succès en matière de non-prolifération sur le plan multilatéral, est en grande difficulté. La Convention sur les armes chimiques est sous tension alors que des armes chimiques sont employées par des acteurs tant étatiques que non étatiques, et le développement par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques demeure un affront notable au régime mondial de non-prolifération. Ces défis peuvent être relevés si nous utilisons l'outil le plus important et le plus efficace dont nous disposons : la coopération multilatérale. Comme S. M. le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas l'a dit dans son allocution à l'Assemblée générale cette année,

“ [n]ous devons considérer le système multilatéral et ses accords et règles internationaux comme une réalisation précieuse... [n]ous avons plus que jamais besoin les uns des autres ” (A/74/PV.4, p.16 et 17).

Les Pays-Bas persisteront donc à promouvoir le multilatéralisme comme principal grand système permettant de remédier aux problèmes d'aujourd'hui et de favoriser la sécurité internationale. Nos efforts seront constructifs et ambitieux et reposeront sur les fondements du système basé sur des règles. À cet égard, les Pays-Bas souscrivent au Programme de désarmement du Secrétaire général et continuent d'appuyer le rôle de l'ONU dans le traitement de ces questions.

Premièrement, en termes de coopération multilatérale, nous devons faire tous les efforts possibles pour défendre ensemble le dispositif de non-prolifération et de désarmement en vigueur. Les Pays-Bas restent par conséquent fermement attachés au renforcement et à l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous œuvrerons activement au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans le cadre de notre vice-présidence de la Conférence et de notre présidence de la Troisième Commission. Par ailleurs, les Pays-Bas appellent instamment au lancement immédiat de négociations pour l'adoption l'an prochain d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous soutenons sans réserve les efforts déployés pour donner suite à la conclusion fructueuse, cette année, des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, et nous espérons que la Première Commission pourra demeurer unie sur la question et donner suite à ces importantes initiatives multilatérales.

Deuxièmement, cette année, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'a pas survécu au non-respect par l'une de ses deux parties de ses obligations découlant de cet instrument. Cela a de graves répercussions sur la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique, en réponse à quoi les Pays-Bas, avec leurs alliés et partenaires, adopteront des mesures de défense équilibrées et coordonnées. D'un autre côté, la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, consolidant le Plan d'action global commun, fait l'objet de pressions croissantes. Le programme nucléaire de l'Iran doit rester soumis à de stricts contrôles internationaux, pour lesquels le Plan d'action est l'instrument convenu. Nous demandons à toutes les parties concernées d'appliquer intégralement la résolution 2231 (2015), y compris ses éléments relatifs aux activités concernant les missiles balistiques.

La communauté internationale doit soutenir activement les efforts diplomatiques visant à remédier aux problèmes de prolifération posés par la République populaire démocratique de Corée. Nous ne pouvons pas accepter une République populaire démocratique de Corée qui soit dotée de l'arme nucléaire. Le dernier essai de missile balistique en date que la République populaire démocratique de Corée a effectué est une nouvelle violation manifeste des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et donne à penser qu'elle continue d'améliorer ses capacités. La communauté internationale doit maintenir la pression sur la République populaire démocratique de Corée, notamment par la mise en œuvre intégrale et effective des sanctions par tous les États Membres de l'ONU. Nous sommes aussi tous d'accord pour dire que nous devons défendre la norme mondiale prohibant l'emploi d'armes chimiques. Si nous voulons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques conserve et consolide son rôle crucial, nous ne devons pas laisser des manœuvres politiques se dresser en travers de son chemin.

Troisièmement, les nouvelles technologies s'accompagnent de formidables possibilités. Le cyberspace, l'intelligence artificielle et la biotechnologie présentent de nombreux avantages tant pour la société que du point de vue économique. Cependant, ces technologies peuvent mettre la sécurité en péril. Des opérations informatiques malveillantes qui perturberaient le fonctionnement de nos sociétés constituent une menace réelle et crédible. Nous rejetons également la mise au point de systèmes d'armes totalement autonomes qui ne soient pas clairement sous contrôle humain, et nous avons besoin d'une mobilisation collective pour faire face à ces évolutions. Les Pays-Bas jugent que cela peut être fait efficacement en veillant fermement au respect

des normes, des règles et des principes convenus et en vigueur. Par conséquent, nous appuyons les initiatives multilatérales qui sont actuellement menées pour contrer les menaces en matière de cybersécurité par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous avons accueilli avec satisfaction les échanges constructifs tenus durant la réunion de septembre du Groupe de travail à composition non limitée. Il nous faut une approche pragmatique et inclusive qui permette au Groupe de travail et au Groupe d'experts intergouvernementaux de se compléter et de se renforcer l'un l'autre.

Une fois encore, le multilatéralisme est la clef en ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, et nous saluons le travail important du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et nous nous félicitons des résultats des sessions de cette année. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et nous comptons donc voir le mandat du Groupe reconduit en novembre. Il en va de même de la lutte contre les menaces en matière de biosécurité. Les Pays-Bas sont attachés au renforcement et à l'application de la Convention sur les armes biologiques, notamment par des mesures de confiance et des examens critiques par les pairs.

Quatrièmement, le grand nombre de victimes causées par les armes classiques nous rappelle la nécessité d'une action collective. L'emploi très répandu de mines antipersonnel improvisées, en particulier dans les zones urbaines, et les flux transfrontières illicites d'armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit en sont une démonstration douloureuse mais claire. Les Pays-Bas demeurent par conséquent totalement attachés aux conventions et traités divers qui visent à obtenir des progrès dans ce domaine. Ils contribueront activement à la Conférence d'examen de la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa), et nous soutenons l'universalisation et l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions. Ce n'est que par nos travaux sur la Convention que nous pourrions faire respecter la norme relative à l'interdiction de ces munitions. Nous soulignons également l'importance de l'application et de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes. À cet égard, nous déplorons qu'un État ait récemment annoncé son intention de retirer sa signature du Traité, et nous appelons tous les

États Membres à adhérer à ce texte qui constitue le seul instrument international juridiquement contraignant dont nous disposons pour réglementer le commerce des armes classiques.

Enfin, nous devrions œuvrer à l'amélioration et à la modernisation de nos mécanismes de désarmement. Il est regrettable que la Conférence du désarmement, l'instance même qui a produit nos traités vitaux en matière de désarmement à l'échelle multilatérale, n'ait pas été en mesure d'entamer des négociations au sujet, par exemple, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous devons être créatifs si nous voulons aller de l'avant. Les Pays-Bas ont par conséquent présenté un document de travail sur l'organisation des travaux à la Conférence du désarmement, dont le principe est de revenir aux fondamentaux. Nous espérons que cela imprimera un élan aux travaux de fond de la Conférence l'an prochain. Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que nos conventions les plus importantes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération fonctionnent efficacement. Nous exhortons tous les États parties à honorer leurs obligations financières à l'égard de ces conventions, en totalité et en temps voulu. Je m'arrêterai là. La version intégrale de ma déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa session de 2019, et à vous assurer de notre plein soutien et de toute notre coopération.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants de la Zambie, au nom du Groupe des États africains, de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.3).

Je souhaite tout d'abord adresser nos condoléances à la famille, aux amis et aux proches de Yukiya Amano, le regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a servi la communauté internationale avec diligence et s'est acquitté de ses fonctions avec le plus haut niveau de professionnalisme et le plus grand dévouement.

Alors qu'approche l'échéance de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous sommes amenés à nous rappeler que, pour maintenir durablement la validité de cet important

instrument juridique, nous devons défendre et préserver le TNP. Or, la meilleure manière de le faire consiste à l'appliquer. La mise en œuvre de l'article VI du TNP est une obligation juridique qui s'impose à tous les États. Pourtant, la suite donnée aux obligations découlant du Traité en matière de désarmement nucléaire demeure insuffisante. Malheureusement, les engagements existants ne sont pas honorés et ils se trouvent remis en question par les mots et les actes de certains États. Il est aujourd'hui plus important que jamais de consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, avec le TNP comme pierre angulaire. En tant que fervents partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous l'avons adopté le 25 février, ce qui a fait de nous le vingt-cinquième État à y adhérer. Nous estimons qu'il représente une des plus importantes réalisations obtenues dans le domaine du désarmement nucléaire depuis 1945, et nous sommes déterminés à travailler sans relâche pour qu'il entre en vigueur dès que possible.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba. La Commission africaine de l'énergie nucléaire, qui a son siège en Afrique du Sud, est maintenant pleinement opérationnelle aux fins de veiller au respect des obligations découlant du Traité. L'Afrique du Sud tient à mettre l'accent sur l'importante contribution que les zones exemptes d'armes nucléaires apportent aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À ce sujet, nous nous réjouissons à la perspective de la conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires qui doit se tenir en mai prochain en marge de la Conférence d'examen du TNP de 2020, ainsi que de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui aura lieu en novembre. Nous invitons tous les pays de la région à participer activement et de bonne foi à la Conférence pour qu'elle soit couronnée de succès. L'Afrique du Sud souligne que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation en 1995 et dans le cadre d'autres accords conclus à des conférences d'examen ultérieures reste valide jusqu'à mise en œuvre intégrale.

S'agissant du Plan d'action global commun, nous tenons à dire une fois de plus combien nous déplorons que les États-Unis se soient retirés de l'accord et imposent de nouveau des sanctions nationales qui avaient été levées ou suspendues en vertu du Plan. Nous appelons néanmoins toutes les parties restantes à soutenir l'instrument, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

L'Afrique du Sud est honorée de participer à deux processus importants en lien avec les travaux de la Commission, à savoir le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Bien que nous accueillions avec satisfaction les normes volontaires fixées pour ce qui a trait au comportement responsable des États, rien ne remplace des normes juridiquement contraignantes. Cependant, pour cela, nous comprenons que la confiance doit être rétablie.

Pour conclure, à l'heure où nous allons nous atteler à diverses questions sensibles et complexes au cours de la présente session, nous espérons que nos discussions et nos décisions renforceront l'esprit de solidarité et de confiance entre les États Membres. À cet égard, ma délégation est prête à contribuer de manière constructive en vue de la conclusion fructueuse de nos travaux durant les quatre prochaines semaines.

M. Câmara (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection.

Le Brésil souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/74/PV.3).

Durant les deux dernières décennies, et plus encore au cours de ces dernières années, le régime international de désarmement et de non-prolifération a progressivement dérivé vers un état de dysfonctionnement dangereux. Cette tendance s'est encore accentuée depuis la session précédente de la Commission. Les engagements en faveur du désarmement nucléaire qui ont été adoptés au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont remis en question. Les armes chimiques, catégorie d'armes qui est peut-être soumise au régime d'interdiction le plus strict jamais mis en place, ont recommencé à être employées. D'importants accords hérités de la guerre froide sont actuellement dénoncés – par exemple le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire – ou laissés dans un vide juridique, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Les mécanismes dits de désarmement établis par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui sont liés à nombre de contributions importantes à la paix et à la sécurité internationale, sont en pleine décélération. Nous devons résister au manque actuel d'engagement sérieux en faveur du désarmement

et refuser d'accepter la situation comme une nouvelle normalité. Nous avons besoin d'une direction audacieuse et courageuse, en particulier de la part des grandes puissances, qui sont dans une position idéale pour prendre des mesures afin de rompre le cycle de concurrence et de méfiance où nous nous trouvons aujourd'hui. Autrement, nous nous exposerons à un risque inimaginable.

Notre priorité principale doit être de protéger et de consolider les bases du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et en particulier sa pierre angulaire, le TNP. Les États parties au Traité doivent saisir l'occasion offerte par la Conférence d'examen de 2020 pour réaffirmer et renforcer le marché fondamental sur lequel repose le TNP, à savoir l'engagement des États non dotés d'armes nucléaires à ne pas chercher à en acquérir et celui des États dotés de l'arme nucléaire à négocier le désarmement nucléaire de bonne foi. Bien qu'au cours de ses près de 50 ans d'existence, le TNP ait enregistré certains succès pour ce qui est de contribuer à prévenir autant que possible la prolifération des armes nucléaires, il n'a pas encore été en mesure de concrétiser l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. En fait, il est souvent utilisé comme une justification à peine voilée pour maintenir indéfiniment les arsenaux existants. C'est pourquoi l'adoption, en 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a constitué une réelle évolution pour le régime de désarmement et de non-prolifération. L'instrument a été élaboré non seulement de manière à être pleinement compatible avec le TNP mais aussi pour défendre et renforcer chacun de ses trois piliers. La vitesse à laquelle le Traité a été signé et ratifié a dépassé les attentes et il compte maintenant deux tiers du nombre d'États parties requis pour son entrée en vigueur.

Le TICE est un instrument déterminant pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et pourtant, deux décennies après son adoption, huit États visés à l'annexe 2 empêchent encore son entrée en vigueur en ne le ratifiant pas. Nous appelons donc tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à le faire de toute urgence. Les pays possédant des arsenaux nucléaires devraient en faire une priorité de premier plan et montrer l'exemple.

Le Brésil est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une zone peuplée en permanence. Le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà et la création de nouvelles zones de ce type sur la base d'un accord librement conclu par tous les États des régions concernées sera une étape cruciale sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous sommes également fiers d'avoir mis au point, en collaboration avec l'Argentine, un modèle innovant et très efficace pour l'application des garanties nucléaires, par l'établissement de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord quadripartite entre l'Argentine, le Brésil, cette agence et l'Agence internationale de l'énergie atomique. En plus d'aller bien au-delà des assurances fournies par les accords de garanties généralisées classiques, le modèle de l'Agence argentine-brésilienne a montré qu'il constituait un socle efficace pour instaurer et entretenir la confiance et favoriser la coopération. À cet égard, nous nous félicitons que le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ait décidé d'inclure une visite du siège de l'Agence dans le cadre du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, d'autant que ce sera la première fois que le Programme mènera des activités dans l'hémisphère Sud. Nous espérons que la visite contribuera à faire connaître le modèle, dont on pourrait s'inspirer pour apaiser les tensions nucléaires dans d'autres régions.

Pour l'avenir, un des grands défis qu'il nous faut maintenant relever consiste à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse où elle se trouve. Cette situation qui dure ne saurait être acceptée quelque chose de normal. Dans ce contexte, le Brésil a fait deux propositions tendant à revitaliser les travaux de la Conférence. La première a trait à un modèle d'accord-cadre en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, tandis que la seconde se rapporte à la création au sein de la Conférence d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire.

Le Brésil condamne avec véhémence l'emploi d'armes chimiques par quiconque et quelles que soient les circonstances. Nous sommes préoccupés par le fait que des cas d'emploi d'armes chimiques continuent d'être signalés, en particulier dans le conflit en Syrie. S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, nous venons d'arriver à mi-parcours du chemin qui doit nous mener à la neuvième Conférence d'examen, en 2021. Nous devrions nous préparer en mettant au point un ensemble de mesures à négocier pour la Conférence d'examen afin de renforcer le cadre institutionnel de la Convention, notamment par la création d'un instrument juridiquement contraignant qui soit assorti d'un régime de vérification.

Ainsi que le Secrétaire général l'a mis en exergue dans son programme de désarmement, nous devons

relever les défis du désarmement pour les générations futures. Compte tenu de leurs effets transformateurs et révolutionnaires, les technologies naissantes et leur incidence potentielle sur la sécurité internationale devraient être soumises à une réglementation appropriée avant que leur impact ne se fasse ressentir à plein. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre une catastrophe pour galvaniser et focaliser nos efforts. En dépit des négociations de l'an dernier, contentieuses et porteuses de division, sur l'informatique et les télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, nous espérons que les deux organes créés pour la poursuite des discussions sur la question seront à même de travailler de façon harmonieuse en vue de réunir à nouveau un consensus absolument nécessaire. En tant que pays dont l'expert a été choisi pour présider le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, le Brésil est prêt à prendre part à cette démarche.

Nous attachons une grande importance à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et contribuons activement aux débats internationaux sur le sujet, notamment par notre présidence de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement en 2018, du dernier Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, et de la soixante-deuxième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous avons un choix à faire. Nous pouvons choisir de maintenir le statu quo et de faire collectivement comme si le comportement anormal dont nous sommes témoins était acceptable, ou nous pouvons choisir une autre voie.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche fait sienne la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous assistons à une nouvelle course aux armements. Les nouvelles technologies réduisent nettement les temps de réaction et mènent à une automatisation de plus en plus marquée. L'augmentation de l'autonomie commence à avoir des effets sur un large éventail d'armes. En même temps, des pays accroissent ou modernisent leurs stocks d'armes stratégiques et dénoncent des accords de longue date. Or, malgré cela, nous voyons une bonne partie du dispositif pour le désarmement bloquée par des questions de procédure, ainsi qu'un manque de progrès sur les engagements en vigueur. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts et revenir à l'accord

conclu à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui consiste à rechercher la sécurité par le désarmement.

Concernant les nouvelles technologies, nous nous inquiétons vivement de la prolifération, de la vitesse et de la portée croissantes des missiles et des roquettes. Les nouveaux missiles hypersoniques réduisent considérablement les temps de réaction et ont des effets hautement déstabilisants. L'Autriche est activement engagée dans ce domaine puisqu'elle assure le secrétariat exécutif du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, qui compte à présent 140 membres. Nous invitons instamment tous les pays restants à rejoindre cet instrument de transparence et de confiance très utile.

La militarisation de l'intelligence artificielle pose des problèmes fondamentaux pour le droit international, et le droit international humanitaire en particulier. Alors que les technologies progressent rapidement, il est urgent que nous tracions une ligne entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Il est impératif, sur les plans éthique et juridique, que les humains restent aux commandes quand il s'agit de choisir et d'attaquer des cibles. Dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, nous avons l'occasion unique et l'obligation morale d'agir, et vite. L'inaction fragiliserait notre cadre juridique actuel, qui est fondé sur les humains, et non les machines. L'Autriche est par conséquent en faveur du lancement immédiat de négociations sur un engagement juridiquement contraignant à garantir que les humains aient le contrôle sur les décisions de vie ou de mort.

Il y a de plus en plus de pays et d'entreprises qui cherchent activement à exploiter l'espace extra-atmosphérique. Une militarisation de l'espace aurait des conséquences extrêmement néfastes. Malgré cela, nous constatons une disposition croissante à envisager l'espace comme un théâtre de guerre. L'Autriche estime que les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes mondiaux pour veiller à ce que les ressources spatiales soient utilisées uniquement à des fins pacifiques. Cela requiert avant tout un effort conjoint et une approche multilatérale efficace.

L'urbanisation de la guerre augmente les risques pour les civils, en particulier quand des armes explosives à vaste rayon d'action sont employées dans des zones peuplées. Nous devons remédier à cette évolution préoccupante. La Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les conflits en milieu urbain, tenue plus tôt ce mois-ci et à laquelle 133 États ont participé, a constitué un pas important dans cette direction. Elle

a démontré le large appui dont bénéficie l'élaboration d'une déclaration politique qui reconnaisse le problème et propose des mesures claires pour le traiter. L'Autriche se réjouirait de commencer à travailler avec ses partenaires sur une telle déclaration.

Dans le domaine des armes nucléaires, l'impasse où se trouve le désarmement donne malheureusement lieu à des retours en arrière. Nous déplorons en particulier que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, un des piliers de l'architecture de désarmement et de contrôle des armements, ne soit plus en vigueur. Nous appelons la Fédération de Russie et les États-Unis à trouver un arrangement pour empêcher le déploiement de missiles à portée intermédiaire. Il s'agit d'une question cruciale, et pas seulement pour la sécurité européenne. Nous invitons également les deux camps à entamer sans délai des discussions sur un accord qui s'inscrive dans le prolongement du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Mme Bonkougou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.

Cela fait 23 ans que nous demandons l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est grand temps que les États visés à l'annexe 2 traduisent leurs paroles en actes en adhérant au Traité. Le programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée illustre bien le caractère essentiel du travail de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaire et de son système de surveillance internationale. Cette organisation devrait donc aussi jouer un rôle central dans la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée dans les meilleurs délais. Nous espérons également qu'une solution pourra être trouvée afin de préserver l'instrument historique que constitue le Plan d'action global commun.

En même temps, il y a des progrès concrets. Une majorité claire des États Membres qui voient leur sécurité menacée par les armes nucléaires ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ce qui signifie que 122 États ont affirmé sans équivoque qu'ils voyaient dans un monde exempt d'armes nucléaires une condition préalable à un monde plus sûr pour tous. Les conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion nucléaire doivent être évitées. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est indispensable pour réaliser l'ambition du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, c'est-à-dire l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Qu'on le veuille ou non, il fait maintenant partie intégrante de l'architecture de désarmement nucléaire. Comme le Ministre autrichien

des affaires étrangères l'a déclaré ici à l'ONU il y a deux semaines (voir A/74/PV.8), à chaque signature et chaque ratification supplémentaire, les États envoient le message fort qu'avoir son mot à dire sur les armes nucléaires n'est pas la prérogative exclusive des États qui en possèdent. J'appelle par conséquent tous les États à se joindre aux 79 signataires et aux 32 États parties qui l'ont déjà fait, et à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le monde n'attendra pas que nous le rattrapions. Nous devons prendre de l'avance sur l'évolution actuelle, et nous devons faire davantage pour veiller à ce que les accords en vigueur soient préservés et les engagements, honorés. Travaillons ensemble dans cet esprit.

M. Konfourou (Mali) : Avant toute chose, je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations au Président de la Commission et lui exprimer tout le soutien de la délégation du Mali.

La délégation du Mali souscrit aux déclarations faites par l'Ambassadeur de la Zambie et celui de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Les présentes assises se tiennent à un moment où le désarmement reste une préoccupation largement partagée par les États Membres. Dans ce contexte, la délégation du Mali est d'avis que le multilatéralisme reste un vecteur essentiel pour le désarmement. Ma délégation soutient à cet égard les divers mécanismes qui y sont dédiés. L'engagement du Mali en faveur du désarmement se traduit également par son soutien appuyé au Programme de désarmement du Secrétaire général et à l'initiative de l'Union africaine intitulée Faire taire les armes d'ici 2020.

En dépit des défis liés au désarmement, ma délégation estime que le dynamisme de la diplomatie multilatérale marque des points importants. En témoignent notamment la tenue, en avril et août derniers, des travaux préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020 et la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Par ailleurs, la délégation du Mali considère que l'espace extra-atmosphérique constitue un bien de l'humanité, et plaide pour son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. En outre, vu l'enjeu que représente le cyberspace et face aux défis qui en découlent, ma délégation est d'avis que les deux processus engagés devraient être complémentaires.

Ma délégation fonde des espoirs sur les travaux de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine. Le fait est que les armes légères et de petit calibre occasionnent plus de victimes que toute autre arme. Le flux illicite de ces armes constitue un véritable défi à la paix et à la sécurité internationales. Les conséquences de ce flux illicite contrarient les efforts de développement de nos pays, particulièrement ceux de la zone du Sahel. C'est pourquoi mon pays, le Mali, victime majeure de l'impact de ce flux illicite des armes légères et de petit calibre, appelle à une mise en œuvre responsable des instruments internationaux y dédiés. Il s'agit notamment de s'assurer du non-transfert des armes vers des entités non autorisées et de faciliter le traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre, y compris de leurs munitions. S'y ajoutent des mesures en matière d'assistance et de coopération internationales. C'est d'ailleurs tout le sens du projet de résolution présenté chaque année par le Mali, au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». À cet égard, la délégation malienne plaide pour une consolidation du consensus autour de ce texte et l'élargissement du nombre de ses coauteurs.

M^{me} Flores Irachez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à féliciter le Président pour son élection à la tête de cette commission importante, ainsi que les autres membres du Bureau, et nous l'assurons de l'engagement de ma délégation à obtenir le meilleur résultat possible dans nos discussions.

Le Honduras se joint aux autres États Membres qui se sont ralliés à la déclaration prononcée par le représentant d'El Salvador au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/74/PV.3).

En cette soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, il est essentiel de rappeler l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que nos buts sont

«Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement

ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix».

Du mieux qu'il peut, le Honduras a toujours soutenu l'action tendant à renforcer le régime de désarmement nucléaire et à unir nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous n'avons eu de cesse de réaffirmer notre attachement à la réduction du nombre d'armes nucléaires en adoptant des déclarations, des résolutions et des instruments juridiquement contraignants comme le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous sommes opposés aux efforts dont le but est d'améliorer les armes nucléaires existantes et de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires, qui sont incompatibles avec les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons une fois de plus qu'il importe d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Au début de l'année, conformément aux dispositions du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à nos efforts pour souligner l'importance de la prévention et de l'élimination du trafic d'armes classiques et veiller à ce que ces armes ne soient pas détournées vers le marché illicite ou des usagers ou usages non autorisés, le Congrès national du Honduras a promulgué une nouvelle loi sur la maîtrise des armes à feu, des munitions, des explosifs et des matériels connexes. Le texte a pour objectif de contrôler et de réglementer l'importation, l'exportation, le transit, le transport, le transfert, la distribution, la commercialisation, le courtage, l'utilisation, le stockage, la fabrication et le commerce licites ou illicites, la modification, la réparation et le rechargement des armes à feu, des munitions, des explosifs et des matériels connexes. Il contrôlera et réglementera également la propriété, la détention et le port de ces armes.

Ces dernières années, le Honduras a adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire et qu'en dépit de nos efforts le risque d'une course aux armements s'amplifie. Les dépenses militaires continuent également d'augmenter, ce qui limite les ressources disponibles pour la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le monde entier, de nombreux

conflits demeurent irrésolus, mais nous devons persister à chercher des solutions à ces problèmes. Nous tenons à exprimer notre intérêt pour l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de développement scientifique, social et économique au profit de l'humanité. Nous soulignons l'importance d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et à tous les traités visant à débarrasser le monde des armes de destruction massive.

Le Honduras est reconnaissant pour tout le soutien qu'il reçoit en termes de coopération et d'assistance internationales, car c'est essentiel, comme nous le savons tous, s'agissant en particulier des transferts de technologie, de l'échange d'expériences et de la formation des responsables compétents. Les pays en développement ont des ressources limitées et des structures institutionnelles qui sont inadéquates pour relever les défis auxquels ils font face. Toutefois, le Honduras est fermement et durablement attaché au désarmement et à la sécurité internationale et continuera d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à ces fins.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je prononcerai une version abrégée de ma déclaration. Je tiens à féliciter le Président de son accession à la tête de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et les assure de l'appui de ma délégation à leurs travaux.

L'action de la Première Commission est indéniablement cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier quand les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises peuvent exacerber les conflits en cours ou en entraîner de nouveaux. À cet égard, je citerai le Président Iván Duque Márquez de la Colombie, qui a dit, dans son allocution au débat général, lque :

« nous devons nous unir pour concevoir et renforcer des réponses de gouvernance multilatérales qui nous permettent de nous rencontrer, d'identifier les problèmes et de concevoir des feuilles de route pour trouver des solutions » (A/74/PV.5, p.33).

Il s'ensuit que la Colombie est fermement attachée à un ordre international qui soit fondé sur le multilatéralisme, la solidarité et l'autonomie. Pour nous, cet engagement s'inscrit dans la responsabilité capitale de faire progresser nos efforts pour réunir un consensus, conclure des accords efficaces et mobiliser la volonté politique réelle dont nous avons besoin pour les appliquer.

Prévenir et combattre le détournement et le trafic d'armes légères et de petit calibre est un objectif majeur pour la Colombie. Le trafic d'armes à feu est étroitement lié à d'autres activités criminelles, telles que le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la criminalité organisée, et d'autres actes commis par des groupes armés illégaux, qui prennent part de plus en plus au trafic de stupéfiants afin de rehausser leur pouvoir d'achat dans le but d'acheter des armes et des explosifs sur le marché noir international. Leurs diverses activités criminelles partagent les mêmes infrastructures de transport et couloirs stratégiques, facilitant l'accès à des armes à feu bon marché pour les groupes terroristes et la criminalité organisée comme pour les délinquants de droit commun. L'ampleur de ce problème montre comment les réalités nationales se conjuguent avec les variables et flux régionaux et mondiaux, raison pour laquelle la Colombie cherche à coordonner des actions de coopération à l'échelle internationale pour maîtriser et combattre le trafic tant des armes légères et de petit calibre que de leurs munitions, pièces et composantes.

Dans le droit fil des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 16, sur la paix, la justice et des institutions efficaces, mon pays met l'accent sur l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, outil fondamental pour promouvoir la transparence, la coopération et le comportement responsable des États qui se heurtent au trafic d'armes légères et de petit calibre. Cette année, avec le Japon et l'Afrique du Sud, la Colombie présentera le projet de résolution sur le trafic d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui vise à maintenir un dialogue sur les problèmes posés par les procédés de conception et de fabrication et le trafic de ces armes. Le projet aura également pour but de mettre en avant les efforts déployés collectivement au niveau international, régional et national pour renforcer la coopération internationale et établir des mécanismes permettant de faciliter l'échange d'informations et complétant les mécanismes existants, tels qu'INTERPOL.

Le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive sont des mandats constitutionnels et des principes de politique étrangère pour la Colombie. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Colombie encourage sa mise en œuvre et la conformité avec ses trois piliers fondamentaux pour favoriser la paix, la sécurité et la prospérité mondiale. Au vu de la situation nucléaire internationale, et compte tenu du fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se

tiendra l'an prochain, mon pays exhorte tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, à œuvrer ensemble à l'universalisation du Traité, qui demeure la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et à dépasser toutes les considérations politiciennes qui pourraient compromettre leurs délibérations. Au titre de son respect du TNP, la Colombie se conforme à l'accord de garanties et au protocole additionnel qu'elle a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous considérons l'AIEA comme l'autorité compétente dans le domaine de la vérification nucléaire et jugeons donc qu'il est vraiment remarquable que, pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, un Latino-Américain en ait été nommé Directeur général.

La Colombie est fière d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé en Amérique latine et dans les Caraïbes la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, et nous soutenons par conséquent les initiatives visant à établir d'autres zones de ce genre pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, mon pays souligne également la pertinence de cet instrument et condamne l'emploi d'armes chimiques par tout acteur, quelles que soient les circonstances. Nous voyons dans l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques l'instance adaptée pour débattre des questions relatives aux incidents impliquant ce type d'armes et réaffirmons que les États parties devraient appuyer son renforcement et sa légitimité. De même, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes biologiques, nous sommes conscients de l'importance de cet instrument pour le régime de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive comme premier traité multilatéral interdisant une catégorie entière de ces armes. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'un accord, aux réunions des États parties et à la Conférence d'examen de la Convention à venir, sur des mesures viables permettant d'assurer la viabilité financière de son mécanisme de mise en œuvre.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un outil précieux qui complète le dispositif multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Quinze ans après son adoption, tous les pays ont le devoir de faire en sorte que son application réponde efficacement à l'évolution des problèmes posés par le risque que des acteurs non étatiques puissent avoir accès à des armes de destruction massive et à leurs vecteurs.

Avant d'en terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, réaffirmer notre position quant au fait qu'il importe d'accélérer la dynamique actuelle en améliorant l'efficacité des instances multilatérales en général et de

la Conférence du désarmement en particulier, afin d'asseoir la place de la Conférence en tant que lieu des négociations internationales sur les questions qui relèvent de sa compétence. L'absence de progrès que nous constatons depuis plus de deux décennies à la Conférence du désarmement signifie que nous ne disposons pas de la réglementation et du cadre juridique dont nous avons besoin, étant donné le développement rapide et même étourdissant de l'intelligence artificielle et d'autres technologies utilisées pour concevoir et mettre au point de nouvelles armes. Il y a peut-être un consensus sur l'importance cruciale des normes du droit international humanitaire et du droit international, mais le vide réglementaire laisse les populations civiles dans une situation de vulnérabilité accrue et fait qu'il est plus difficile de déterminer les responsabilités. Enfin, ma délégation forme l'espoir que la Première Commission obtiendra des résultats satisfaisants à la présente session, sous la forme de résolutions et de décisions de consensus sur les défis que je viens de mentionner, qui soient de nature à consolider le mécanisme multilatéral pour le désarmement et la non-prolifération.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me félicite de voir ma sœur du Burkina Faso présider la présente séance. Je saisis cette occasion pour féliciter le Président de son accession à la direction de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et les assure du soutien et de la coopération de ma délégation. J'attends avec intérêt de participer à des délibérations productives sous la présidence de cette année.

Le Kenya se rallie aux déclarations prononcées plus tôt par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous attachons beaucoup d'importance aux questions touchant la paix et la sécurité internationales et estimons qu'aucun des défis mondiaux qui se posent à nous ne peut être relevé par une nation à elle seule, qu'elle soit grande ou petite. La coopération multilatérale au niveau sous-régional, régional et international revêt donc un caractère impératif. Le Kenya est profondément préoccupé par le creusement du fossé entre les engagements et les actes dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. La production croissante d'armes, y compris d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et leur puissance de feu énormément destructrice constituent une menace majeure pour la paix et la sûreté du monde. Ma délégation réaffirme son engagement de longue date en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et d'un monde sans armes nucléaires, et nous restons

inflexibles dans notre appel à l'interdiction totale de ces armes.

Les progrès de l'informatique et des télécommunications offrent de gigantesques possibilités sur les plans politique, économique et social. Si nous voulons continuer de profiter de ces avantages porteurs de transformation, il importe que nous maintenions un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Les menaces à la cybersécurité ont un impact direct sur la sûreté, le bien-être et les droits de l'homme de tous. Il est par conséquent essentiel de tout faire pour empêcher des terroristes de s'approprier le cyberspace et de l'utiliser pour planifier des attentats, recruter et radicaliser nos jeunes, blanchir de l'argent et commettre d'autres crimes internationaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'attention accrue qui est accordée aux questions cybernétiques à l'ONU. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions bienvenues (les résolutions 73/27 et 73/32) sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en vue de réaffirmer l'efficacité du droit international et d'encourager les États à adopter un comportement responsable dans le cyberspace. Le Kenya reste pleinement attaché à la promotion des normes internationales dans le cyberspace dans le cadre de l'ONU pour favoriser un écosystème cybernétique mondial qui soit libre, sûr, stable et interopérable.

Ma délégation note avec inquiétude que le transfert illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les effets de la disponibilité généralisée et du détournement des armes légères contribuent souvent à des conflits superflus, notamment en Afrique, et ont déjà fait des millions de réfugiés et de déplacés. Le terrorisme, le braconnage, la piraterie, le vol de bétail et d'autres activités criminelles graves qui menacent la paix et la sécurité internationales sont également des conséquences de la prolifération de ces armes et du fait qu'il est facile de s'en procurer.

Le Kenya a pris d'importantes mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons notamment renforcé nos cadres stratégique et législatif pour combler les lacunes juridiques et assurer une bonne gestion nationale des stocks d'armes légères et de petit calibre. En outre, et avec l'appui de partenaires internationaux, dont l'ONU, le Kenya accueille le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre, qui reste à l'avant-garde des efforts déployés à l'échelle régionale pour atténuer le risque que représente la prolifération

de ces armes. Les Nations Unies devraient faire davantage pour remédier collectivement à la prolifération des armes légères et de petit calibre en veillant à ce que les meilleures pratiques, le partage d'informations et les outils les plus efficaces soient utilisés afin d'apporter une réponse décisive au problème.

Pour conclure, le Kenya se réjouit à la perspective d'avoir un échange plus approfondi et plus exhaustif sur les questions importantes durant les débats thématiques. Je tiens à remercier tous les États Membres pour la bienveillance dont ils ont fait preuve à l'égard de la candidature du Kenya à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, alors que nous avançons ensemble, de façon multilatérale, sur la voie de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'informe la Commission qu'à 17 h 15 aujourd'hui j'ai l'intention d'entendre les délégations souhaitant exercer leur droit de réponse. Il n'y a que six pays sur la liste, mais la Commission se souviendra que les délégations peuvent s'exprimer deux fois. Dans le cas où nous arriverions à la fin de la liste des orateurs au titre du droit de réponse avant 18 heures, je proposerais, avec l'assentiment de la Commission, que nous reprenions le débat général afin de tirer parti des services de conférence pendant qu'ils sont disponibles. Cette manière de procéder est inhabituelle, mais j'espère que la Commission l'acceptera, compte tenu du retard que nous avons pris.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

L'engagement du Bangladesh en faveur d'un désarmement général et complet est inscrit dans notre Constitution. Le père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, rêvait d'œuvrer pour réduire les tensions, limiter les armements et promouvoir la coexistence pacifique aux quatre coins du monde. Inspirés par ces principes, nous n'avons jamais hésité à assumer des responsabilités plus grandes dans le cadre de tous les grands traités multilatéraux portant sur le désarmement. L'an dernier, nous avons accueilli avec satisfaction le Programme de désarmement du Secrétaire général pour son approche axée sur l'être humain et les mesures précises qu'il prévoit. Nous voyons un intérêt dans le fait de tenir des consultations entre les États Membres sur son intégration aux travaux de la Première Commission. Nous sommes aussi désireux de mettre en avant certains de ses aspects au profit des générations futures. Nous invitons vivement toutes les

parties concernées par les divers foyers de tension dans le monde à revenir à la voie pacifique du dialogue et de la diplomatie, qui a fait ses preuves, en dépassant leurs divisions qui reposent sur des considérations étroites et la politique de la corde raide qui implique l'escalade dans les discours politiques et la menace potentielle d'une action militaire ou de l'emploi d'armes nucléaires. Nous exhortons en particulier toutes les parties intéressées à poursuivre résolument les efforts qu'elles déploient pour obtenir durablement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

La paix et la sécurité internationales ne peuvent vraiment être garanties que par l'élimination totale des armes nucléaires. En 2017, dans le but d'atteindre cet objectif suprême, nous avons signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous l'avons ratifié le mois dernier. Nous jugeons encourageant que les États soient de plus en plus nombreux à le ratifier et nous attendons avec intérêt que son architecture soit encore renforcée. Nous collaborons avec tous de manière constructive pour assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). Nous espérons que la Conférence permettra de consolider plus avant le régime du Traité. Nous nous réjouissons de la tenue à New York, le mois prochain, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et espérons qu'elle aura une incidence positive sur la Conférence d'examen de 2020.

Il ne devrait y avoir aucune entrave au droit inaliénable de chaque État de mettre au point, de produire et d'utiliser des dispositifs fonctionnant à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de conduire des recherches en la matière. Toutefois, ce droit s'accompagne de certaines responsabilités. Dans le cadre de la construction de la centrale nucléaire de Rooppur, la première du Bangladesh, nous nous conformons aux plus hautes normes internationales.

Nous devons redoubler d'efforts pour obtenir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires et entamer, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous soulignons l'importance de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en vue d'imprimer un nouvel élan aux mécanismes de désarmement. Nous réaffirmons également notre soutien à la Convention sur les armes

chimiques et insistons sur le fait qu'il est essentiel de préserver la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En tant que membre élu du Conseil exécutif de cette instance, le Bangladesh a récemment versé une contribution de 15 000 dollars à l'appui du projet de construction du nouveau Centre pour la chimie et la technologie de l'OIAC.

Avec les progrès rapides que l'on enregistre aujourd'hui en matière de nouvelles technologies, y compris dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la biotechnologie, le risque de voir des terroristes et d'autres acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive est plus réel que jamais. Nous devrions donc envisager d'intégrer plus avant ces questions dans nos discussions à la Première Commission. Le Bangladesh a un réel intérêt pour la définition de solutions convenues au niveau international aux défis pressants qui se posent sur le plan de la cybersécurité, et nous soulignons combien il importe que l'ONU continue de jouer son rôle d'élaboration de normes pour le cyberspace. Nous nous félicitons des occasions données aux pays en développement de faire connaître leurs préoccupations et leurs priorités dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous attachons également de l'importance aux travaux de l'actuel Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, tout comme à ceux de ses prédécesseurs.

Du fait du lancement du satellite Bangabandhu-1, le Bangladesh a dorénavant un réel enjeu dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Si des mesures de confiance peuvent être utiles pour empêcher la militarisation de l'espace, on ne saurait néanmoins nier l'importance de la mise en place un instrument international juridiquement contraignant sur cette question.

En tant que nation en transition sur le plan du développement, le Bangladesh plaide pour que les ressources massives qui sont déployées au profit du renforcement des arsenaux soient plutôt mises au service des priorités évidentes du développement durable, ce que nous n'avons malheureusement pas su faire jusqu'à présent. Nous devons œuvrer à l'inversion de cette tendance et redoubler d'efforts pour renforcer encore l'ensemble du régime de désarmement et de maîtrise des armements afin de garantir aux générations futures un monde plus sûr et meilleur.

M^{me} Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que la République du Panama prend la parole à la présente session, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Llorentty Solíz et les membres du Bureau qui l'appuie pour leur élection à la tête de la Première Commission. Nous avons confiance dans les compétences de direction du Président, et nous nous engageons à le soutenir dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Panama s'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'El Salvador au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/74/PV.3).

Le Panama est conscient des difficultés et des menaces auxquelles se heurtent aujourd'hui la paix et la sécurité internationales, et nous sommes par conséquent fermement attachés au renforcement du régime de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements pour les armes de destruction massive. À cet égard, je souligne qu'il importe de continuer à intensifier les efforts visant à promouvoir l'applicabilité universelle des instruments multilatéraux qui sont essentiels pour faire face aux menaces majeures qui pèsent actuellement sur le monde. Nos pays ne doivent pas rester sans réaction alors que le dispositif international de maîtrise des armements est potentiellement compromis en même temps que nous voyons le nombre d'actes de terrorisme augmenter, les acteurs non étatiques prendre de l'importance et le commerce des armes légères échapper à tout contrôle.

En tant que signataire du Traité de Tlatelolco, premier instrument régional à avoir créé une zone exempte d'armes nucléaires, le Panama réaffirme son aspiration à un monde sûr et pacifique, débarrassé des armes de destruction massive et des menaces qu'elles représentent. Nous sommes attachés aussi au travail de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui constitue une référence mondiale. Conformément à sa vision en matière de désarmement, le Panama a été un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et, à présent que nous l'avons officiellement ratifié, nous espérons qu'il entrera bientôt en vigueur, en application du droit international et du droit international humanitaire, de sorte que nous puissions avoir les garanties nécessaires pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Panama condamne une fois de plus la pratique consistant à effectuer des essais nucléaires au mépris et en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, car de tels essais menacent la stabilité internationale et, partant, la sécurité mondiale.

Le Panama espère également qu'avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires la détection des essais en question et l'échange d'informations et de données scientifiques entre les États Membres permettront à l'instrument de remplir ses buts et objectifs. Mon pays contribue à ces efforts par l'intermédiaire de sa station RN50, qui fait de nous un élément du système international de surveillance, avec ses 321 stations de surveillance et ses 16 laboratoires de radionucléides.

Le Panama continue d'attacher une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, s'agissant en particulier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous nous réjouissons par conséquent à la perspective de la tenue en 2020 de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous sommes sûrs que la présidence argentine accomplira un travail exceptionnel. Conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et en tant que pays qui a foi dans l'efficacité de la coopération internationale, le Panama a conduit au début de l'année un exercice d'évaluation mutuelle avec la République dominicaine, y compris un examen du cadre juridique et des politiques publiques, qui a facilité l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sujet des mesures prises en vertu de la résolution sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer qu'il importe de maintenir une approche multidimensionnelle de la sécurité, qui mette l'accent sur les droits de l'homme et le développement durable, équation qui, selon nous, est indispensable pour renforcer les solutions multilatérales concernant le programme de désarmement et de sécurité internationale.

La Présidente par intérim : Nous avons entendu la dernière oratrice pour la présente séance.

Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Song Li (Chine) (*parle en chinois*) : Lors d'une séance de la Première Commission la semaine dernière (voir A/C.1/74/PV.4), les délégations de la Chine et des États-Unis ont eu une série d'échanges multiples au titre du droit de réponse, dont nombre de délégations présentes ici aujourd'hui ont été témoins. La Chine est convaincue que les mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, dont

la Première Commission, devraient être le lieu d'un plaidoyer en faveur du multilatéralisme et de l'expansion de la coopération internationale, plutôt que de la propagation de préjugés idéologiques anachroniques et amers ou de la formulation d'accusations infondées qui rappellent la guerre froide. Si certains pays continuent de jeter le discrédit sur mon pays au cours de séances ultérieures, je puis assurer la Commission que ma délégation et moi-même nous défendrons avec vigueur. En attendant, nous nous réservons le droit de répondre aux accusations sans fondement que les États-Unis ont faites contre la Chine durant leur deuxième intervention au titre du droit de réponse vendredi dernier.

Alors que nous entamons aujourd'hui une nouvelle semaine de séances de la Première Commission, nous voulons laisser plus de temps aux pays qui en ont besoin pour exposer leurs positions dans le cadre du débat général. Nous espérons vivement collaborer étroitement avec la présidence et les autres délégations pendant les semaines à venir pour favoriser la conduite fluide et efficace des travaux de la Commission.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En 2015, les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui, comme nous le savons tous, sont des pays dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ont mis en échec la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en collusion avec le Canada, parce qu'ils ont insisté pour protéger la possession d'armes nucléaires par Israël et couvrir le fait que le pays n'est pas partie au TNP. Il s'agit d'une violation flagrante de toutes les dispositions du Traité et d'une démonstration, dans la pratique, de l'hypocrisie des politiques nucléaires de ces pays. Nombre de pays occidentaux, en particulier la France, continuent de protéger, de développer et de renforcer le programme nucléaire israélien et de le mettre à l'abri des mesures de responsabilisation internationales, ce qui encourage Israël à défier la communauté internationale, en développant son arsenal nucléaire, chimique et biologique tout en refusant d'adhérer au moindre traité relatif à ces questions.

La Grande-Bretagne est un des pays européens qui exportent largement les terroristes et le terrorisme, en particulier vers mon pays, et elle mène une campagne de dénigrement contre mon pays à l'ONU et ailleurs. Elle n'est plus un grand pays en termes de relations internationales – de fait, ce n'est plus guère qu'un second couteau –, mais elle soutient le terrorisme et les terroristes dans mon pays depuis le début de la crise qui y a cours. Elle fournit une assistance aux terroristes sous différentes formes, y compris des armes,

des munitions et du matériel, en plus d'une couverture médiatique. Ce faisant, elle enfreint les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles qui ont trait à la lutte contre le terrorisme. Sa politique étrangère fait partie intégrante des problèmes qui se posent au monde depuis de nombreuses années dans des endroits tels que le régime d'apartheid, Chypre et Hong Kong.

Mon pays a exprimé sa profonde préoccupation face aux menaces et aux provocations d'un groupe de pays occidentaux, en particulier les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, qui représentent une agression tripartite contre la Syrie. À la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, ils ont adopté une décision qui leur a permis de politiser l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'utiliser pour lancer des hostilités contre des États indépendants et souverains sous le prétexte qu'ils emploieraient des armes chimiques. Cette décision de juin 2018 va contre les dispositions du Traité et constitue un dangereux précédent pour le système international, dans la mesure où une organisation technique, qui traite de questions scientifiques et techniques, s'est vu donner l'autorité et le mandat requis pour conduire des enquêtes pénales et juridiques qui ne relèvent pas de sa compétence, dans le but d'établir les responsabilités des emplois d'armes chimiques. Il s'agit d'une violation claire de la juridiction de l'organe international compétent, et, comme nous le savons tous, la décision est totalement illégitime, en particulier du fait qu'elle a été adoptée en présence de moins de la moitié des États parties à la Convention.

Mon pays condamne la campagne de désinformation menée par la France, ses mensonges et ses accusations montées de toutes pièces contre mon pays dans le cadre de sa pleine participation à l'agression contre la Syrie, en particulier à la lumière des liens étroits qu'elle entretient avec des groupes terroristes armés en Syrie, au premier rang desquels le Front el-Nosra et Daech, ainsi qu'avec d'autres groupes terroristes qui leur sont affiliés. La France fournit à des groupes terroristes armés en Syrie des renseignements, des armes et des munitions, ainsi que des produits chimiques toxiques.

J'ai déjà eu l'occasion d'inviter les représentants de la France à lire le livre de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, intitulé *Les Chemins de Damas*, où il est souligné qu'en août 2013, Laurent Fabius, l'ancien Ministre des affaires étrangères de la France, a été impliqué dans l'emploi d'armes chimiques dans la Ghouta orientale, près de Damas. Ce que je veux savoir, c'est si les autorités françaises ont enquêté sur cette affaire. Le représentant de la France et d'autres ont essayé de

faire la promotion du rapport de la mission d'établissement des faits de l'OIAC concernant un incident présumé à Douma. Cependant, comme à l'accoutumée, ils ont intentionnellement ignoré le rapport technique de Ian Henderson, qui a insisté sur le fait que l'incident n'avait pas eu lieu. L'expert s'est personnellement rendu sur le site de l'incident présumé et a démonté leurs affirmations au moyen de preuves scientifiques. Mais ce rapport important n'a jamais été inclus dans le rapport de la mission d'établissement des faits, laquelle s'est plutôt inclinée devant la volonté de certains pays occidentaux et a publié un rapport truffé d'erreurs. J'engage vivement mes collègues qui n'ont pas encore lu le rapport à l'examiner pour connaître la vérité sur l'incident présumé à Douma et sur le fait que de documents sont régulièrement trafiqués dans les rapports de la mission d'établissement des faits.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse au nom des 19 pays membres de l'OTAN au sujet d'une déclaration faite la semaine dernière par le représentant de la Fédération de Russie (voir A/C.1/74/PV.4). La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 2020 marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Celui-ci demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et joue un rôle central dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Les alliés de l'OTAN sont fortement attachés à la pleine mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sous tous ses aspects, y compris le désarmement et la non-prolifération nucléaires et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Les accords de l'OTAN dans le domaine nucléaire ont toujours été totalement compatibles avec le TNP, et le principe fondamental qui sous-tend la posture de l'OTAN réside dans le fait que les États de l'alliance qui sont dotés d'armes nucléaires conservent le contrôle absolu et la garde de leurs armes nucléaires. Les articles I et II du TNP n'interdisent pas les accords relatifs aux bases ou aux plans nucléaires qui incluent les infrastructures pertinentes ou une formation conjointe. Les accords nucléaires de l'OTAN sont en place à l'OTAN depuis avant l'entrée en vigueur du TNP en 1970. À cette époque, les accords relatifs aux bases ont été clairement portés à la connaissance des délégations négociantes et rendus publics.

L'alliance réaffirme sa détermination à œuvrer pour un monde meilleur pour tous et à prendre d'autres mesures concrètes et efficaces afin de créer les conditions nécessaires à des négociations plus approfondies sur le désarmement nucléaire et d'atteindre l'objectif

ultime d'un monde débarrassé des armes nucléaires, dans le plein respect de toutes les dispositions du TNP, y compris son article VI, d'une manière toujours plus efficace et vérifiable qui favorise la stabilité internationale et soit basée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a demandé à exercer son droit de réponse à propos de plusieurs déclarations, en particulier la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni (voir A/C.1/74/PV.3).

La délégation russe est et reste attachée à ses obligations en matière de désarmement nucléaire. Nous partageons l'objectif général de la communauté internationale, qui consiste à parvenir à un monde sans armes nucléaires. En restant résolument déterminée à maintenir ce cap, la Fédération de Russie a contribué et continuera de contribuer à la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Pendant plus de 30 ans, la Fédération de Russie a strictement respecté ses obligations découlant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui constituait un instrument fiable à l'appui de la sécurité en Europe. Nous rejetons catégoriquement les accusations infondées et non étayées selon lesquelles nous aurions enfreint le Traité et serions responsables de son extinction. Contrairement à l'autre partie prenante, qui n'a fait que mener une campagne de propagande contre la Russie ces cinq dernières années, mon pays a pris des mesures véritables pour répondre aux préoccupations exprimées. Je souligne que la Russie a adopté des mesures de transparence sans précédent, notamment sous la forme d'une démonstration et d'une réunion d'information détaillée concernant le missile qui avait soulevé des inquiétudes quant au Traité. Malheureusement, la plupart des pays représentés ici à la Première Commission qui ont fait des déclarations antirusse ont ignoré ce geste de bonne volonté de la Russie, rejetant sciemment l'occasion de poser des questions, ce qui aurait pu apaiser leurs préoccupations, et préférant plutôt avancer des accusations sans preuve.

En outre, ces déclarations ont totalement fait l'impasse sur les inquiétudes de la Russie au sujet de violations spécifiques du Traité par l'autre partie. Nous avons fourni à plusieurs reprises des preuves concluantes à propos de ces violations, mais nos appels et nos préoccupations sont restés sans réponse. Nous sommes également déçus qu'absolument rien n'ait été dit dans les déclarations sur les violations dont nous parlons depuis la fin des années 90. Je précise que ce n'est pas la Russie, mais l'autre État, qui, en février de cette année,

a annoncé sa suspension puis son retrait du Traité. La Fédération de Russie n'a rien fait de tel. Aucun État n'a le droit d'accuser officiellement ou sur une autre base la Fédération de Russie de l'effondrement de cet important instrument international. Je souligne une fois encore que la Fédération de Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préserver le Traité, y compris en prenant des mesures de transparence sans précédent, en ayant de nombreux échanges avec les États qui avaient fait part de leurs préoccupations et en portant les faits à la connaissance de la communauté internationale.

À cet égard, je tiens à rappeler que c'est la Fédération de Russie qui, l'an dernier, a déposé à la Première Commission un projet de résolution à l'appui du Traité, et qu'après qu'il a été rejeté elle l'a soumis directement à l'Assemblée générale (A/73/L.70). Tout cela témoigne du fait que la Russie avait à cœur de préserver le Traité, a consenti des efforts désespérés pour son maintien et a prouvé à la communauté internationale qu'elle était ouverte et prête à la discussion sur toute question liée à sa mise en œuvre.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette les déclarations prononcées par les représentants de la France, du Royaume-Uni, de la Suède et d'autres pays occidentaux (voir A/C.1/74/PV.5), qui ne sont qu'une provocation de plus contre notre république. Il est tout à fait ridicule qu'ils trouvent à redire à nos mesures de légitime défense mais restent silencieux au sujet du tir d'essai du missile balistique intercontinental Minuteman 3 effectué par leur grand patron, les États-Unis. Ils devraient d'abord examiner leur propre comportement contradictoire avant de réprimander les autres.

Ma délégation dénonce également les sanctions barbares et inhumaines imposées à mon pays et à mon peuple. Les sanctions ne fonctionnent pas sur nous. Qu'on ne s'y trompe pas : les sanctions ne sont pas une réponse ni une solution à quelque problème que ce soit. Notre pays fait l'objet de sanctions qui nous sont imposées par des forces hostiles depuis plus de 70 ans. Notre peuple est déterminé à surmonter toutes les difficultés auxquelles les sanctions donnent lieu, en s'appuyant sur la force qu'il tire de son autonomie, y compris en matière de développement. De même, il ne sera pas possible de tenir des discussions de fond sur la dénucléarisation tant que les menaces et les blocages qui déstabilisent la sécurité de notre système et font obstacle à notre développement n'auront pas été levés clairement et sans équivoque.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne n'est pas une question dans laquelle le Japon devrait

s'immiscer. D'abord et avant tout, le Japon devrait en finir avec l'héritage de son passé, qui est entaché par des crimes majeurs contre l'humanité, notamment des massacres et des faits de traite des personnes et d'esclavage sexuel commis par l'armée, ainsi que par les dommages astronomiques infligés à notre peuple. Il importe également que le Japon réponde aux préoccupations et aux doutes de la communauté internationale en ce qui concerne le maintien de son régime de sanctions et la poursuite de ses exercices militaires contre la République populaire démocratique de Corée, ainsi que sa révision régressive de sa Constitution, et surtout le fait qu'il stocke de vastes quantités de plutonium pouvant produire plus de 7 000 armes nucléaires.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse, mais je serai très bref. Plus tôt dans la journée (voir A/C.1/74/PV.5), la représentante de Cuba a affirmé que les États-Unis n'étaient pas en conformité avec la Convention sur les armes chimiques. Je tiens à déclarer clairement que ma délégation rejette cette accusation de façon catégorique et avec l'emphase qui s'impose. S'agissant des observations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je veux juste dire que le Président Trump a mis en avant la perspective d'un avenir bien plus radieux pour la Corée du Nord si ce pays prenait la décision stratégique de renoncer aux armes nucléaires. Nous appelons donc la République populaire démocratique de Corée à revenir à la table des négociations afin de progresser sur l'engagement pris par le Président Kim, au sommet de Singapour en 2018, d'opter pour la dénucléarisation.

En ce qui concerne les remarques du représentant de la Syrie, elles ne sont qu'un nouvel amas de mensonges de la part du régime syrien. La Syrie pourra s'exprimer autant qu'elle voudra ici à la Première Commission, cela ne changera pas le fait que le régime a commis des crimes horribles contre son propre peuple et que la communauté internationale lui demandera des comptes.

Mon dernier point a trait à la Russie et au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La prétendue démonstration du missile dont il a parlé ne portait en aucun cas sur sa portée, alors que tel était le principal enjeu. Mon gouvernement a tenu avec la Russie plus de 35 réunions sur la question ces dernières années. Nous avons fait tout notre possible pour sauver le Traité. Malheureusement, c'est la Russie qui a causé son extinction. C'est malheureux, mais c'est un fait.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre sur le temps de la Commission, mais

je promets d'être bref. Je ne pouvais laisser sans réponse les élucubrations et les théories du complot du représentant du régime syrien. Je dois dire qu'elles ne sont pas à la hauteur de la dignité de cette instance ni de la gravité des questions dont nous débattons. Dans ma déclaration (voir A/C.1/74/PV.5), la Commission se rappellera que j'ai indiqué que le régime syrien avait utilisé des armes chimiques, en violation directe de la Convention sur les armes chimiques. Les observations que vient de faire le représentant de la Syrie peuvent difficilement être vues comme une réponse à cet exposé plutôt clair des faits, et s'il a une réponse cohérente à y apporter, j'aimerais l'entendre. Si tel n'est pas le cas, je ne lui ferai pas l'honneur de répondre à de nouvelles divagations.

M. Hwang (France) : Je voudrais prendre la parole pour répondre aux propos qui ont été tenus par le délégué de la Syrie. Pour être tout à fait honnête, j'ai hésité à exercer un droit de réponse à des propos qui sont outranciers, qui sont sans fondement, et pour tout dire assez ridicules. Lorsqu'on est en présence de propos de cette sorte, on hésite à entrer dans le débat, mais je dois dire que le délégué de la Syrie m'offre l'occasion de revenir aux faits. Et les faits sont massifs, sur la question chimique. Depuis des années, le régime syrien viole, de manière systématique et répétée, toutes ses obligations internationales. C'est ça les faits, et la liste de ces violations est longue, elle est accablante, et nous les connaissons tous.

D'abord, ce sont les violations de toutes ses obligations internationales relatives aux armes chimiques, au titre de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle la Syrie est partie depuis 2013. La Syrie viole le Protocole de Genève de 1925. La Syrie viole les fondements même du droit international humanitaire. La Syrie viole les résolutions du Conseil de sécurité, et par là même les obligations qui incombent à ce pays au titre de la Charte des Nations Unies, et la Syrie emploie des armes chimiques contre des populations civiles, ce qui est constitutif de crimes de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ce sont les faits.

Revenons aux faits et à l'origine du problème. La Syrie a annoncé avoir détruit ses stocks et ses installations de fabrication d'armes chimiques en 2013 et en 2014, conformément à l'article III de la Convention sur les armes chimiques. Mais cela ne concernait que les sites déclarés par la Syrie, et des doutes sur la véracité et l'exhaustivité de la déclaration initiale syrienne ont poussé le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à mettre en place une équipe dédiée à évaluer cette déclaration, en 2014. Depuis 2014, cette équipe travaille. Depuis 2014, cette équipe a mis en lumière que sept types d'armes

chimiques n'avaient pas été déclarés par la Syrie. La Syrie a accepté de reconnaître l'existence de deux d'entre elles, confirmant par là-même l'inexactitude de sa déclaration initiale. En 2016, le Conseil exécutif de l'OIAC a acté que les États parties à la Convention ne disposaient pas aujourd'hui d'éléments permettant de conclure que le programme syrien avait bien été détruit. Ça, ce sont les faits.

S'agissant de la décision qui a été adoptée par les États parties à la Convention sur les armes chimiques en juin 2018, cette décision a été adoptée par la majorité requise des deux tiers des États parties, par 82 voix pour et 24 contre. Cette décision a été adoptée en parfaite conformité avec les dispositions de la Convention, à laquelle nous sommes presque tous ici parties. Cette décision ne constitue pas une entrave aux prérogatives du Conseil de sécurité. C'est une décision qui donne un rôle d'identification des auteurs d'emploi d'armes chimiques en Syrie et qui prévoit que le secrétariat technique de l'OIAC informe régulièrement le Secrétaire général de ses découvertes, et ce sera ensuite au Secrétaire général de décider des suites à donner. Je m'étonne, et ma délégation s'étonne, et mon pays s'étonne, qu'à chaque fois qu'on démontre que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie, certains États continuent à ne pas vouloir enquêter sur l'origine de l'emploi de ces armes chimiques.

Dernier point, puisque le délégué syrien l'a mentionné, oui, nous avons conduit des frappes en Syrie. Ces frappes ont été conduites en réponse à l'attaque chimique perpétrée par le régime syrien à Douma le 7 avril 2018. Ces frappes ont été circonscrites et elles ont été proportionnées. Elles ont uniquement visé l'arsenal chimique clandestin du régime. Les cibles ont été choisies d'un commun accord avec nos alliés britanniques et américains. En fait, nous avons tiré les conséquences du franchissement de la ligne rouge qui avait été définie, le 29 mai 2017, par le Président de la République française. Au moment où le régime syrien a ordonné l'attaque chimique du 7 avril 2018, il savait parfaitement à quoi il s'exposait. Nous avons agi conformément à notre parole et nous avons agi conformément à notre responsabilité, et nous l'avons fait dans un cadre maîtrisé, transparent, en veillant à éviter toute escalade avec les acteurs présents sur place.

J'en termine ici. Je voudrais juste dire que j' imagine que le délégué syrien va reprendre la parole; moi-même, de mon côté, je m'abstiendrai de reprendre la parole sur cette question parce que je pense avoir tout dit.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir aux observations faites par le

représentant de la République populaire démocratique de Corée dans son droit de réponse. Premièrement, le Japon a toujours suivi la voie d'une nation éprise de paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et a déjà fait de nombreuses contributions à la paix et à la prospérité dans le monde, dans des domaines comme le développement et les opérations de maintien de la paix. En tant que membre responsable de la communauté internationale, nous poursuivrons ces contributions. S'agissant de nos capacités et de notre planification en matière de défense, nous nous focaliserons sur la défense du Japon pour l'avenir. Nous veillerons également à la transparence de nos programmes et de nos dépenses de défense au nom de notre adhésion à l'idée d'un contrôle strict de l'armée par les civils. Pour ce qui a trait à la question du plutonium, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a conclu que toutes les matières nucléaires présentes au Japon, y compris le plutonium, continuaient d'être utilisées pour des activités pacifiques dans le cadre des garanties draconiennes de l'AIEA. Le Japon n'a aucun problème dans le domaine de la non-prolifération.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine a demandé la parole pour exercer son droit de réponse au sujet de la déclaration faite à la séance de ce matin par la délégation des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.5). Nous réitérons l'affirmation faite par la Représentante permanente adjointe de Cuba durant cette séance quant au fait que les États-Unis sont le seul État partie à la Convention sur les armes chimiques à ne pas avoir satisfait à son obligation juridique d'achever l'élimination totale de toutes ses catégories d'armes chimiques, comme le veut la Convention. En outre, nous signalons que la délégation des États-Unis entrave la pleine application de l'article XI de la Convention en créant des limites et des restrictions qui réduisent la possibilité pour les pays, en particulier les pays en développement, d'échanger les matières, le matériel et les technologies requises pour des activités biologiques et chimiques menées à des fins pacifiques.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Au sujet des allégations du représentant du régime britannique (voir A/C.1/74/PV.5), nous voulons une nouvelle fois affirmer que l'hypocrisie et les mensonges sont la marque de fabrique de la politique étrangère britannique. L'horreur de la colonisation britannique a amené catastrophes, destruction, vandalisme et terrorisme dans notre région et en a pillé les richesses. L'appui aveugle de ce pays à l'entité israélienne n'a fait qu'exacerber les crises dans notre région, et ses politiques sont un poison qui n'a pas d'antidote.

Au début du mois d'avril 2018, les services de renseignement britanniques ont fait pression sur l'organisation terroriste qu'ils ont eux-mêmes créée, les soi-disant Casques blancs, afin de mettre en scène l'incident chimique à Douma. Je veux juste dire que nous sommes au courant des contacts que les services de renseignement du représentant britannique ont eus avec cette organisation terroriste et de la pression qu'ils ont exercée pour monter de toutes pièces l'incident de Douma.

Je me sens obligé de rappeler au représentant de la France que le régime qu'il représente ne respecte pas les règles du droit international, du droit humanitaire et des conventions internationales. La France a peut-être oublié ses détonations nucléaires en Polynésie et dans le désert algérien, où des citoyens algériens étaient visés et attachés à des pylônes. Je voudrais dire au représentant du régime français que le témoignage des États-Unis est douteux et que les politiques de la France sont un élément fondamental de ces crises, en particulier dans mon pays, ce qui fait que la France ne peut pas être à la fois juge et partie. N'est-il pas honteux pour la Commission que le représentant du régime français parle de façon si insultante alors que son régime est un des membres permanents du Conseil de sécurité? Il a fait référence à l'emploi de la force par son pays, mais il ne s'agit pas d'un emploi de la force : c'est un acte d'agression contre un État souverain, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Des choses comme celles-là exigent que l'on revoie le statut de certains des membres permanents du Conseil – à savoir, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, les pays agresseurs.

Nous avons fourni au Conseil de sécurité et au Secrétaire général des informations très crédibles montrant que des spécialistes français des substances chimiques avaient pris part à des efforts visant à aider des terroristes à préparer des produits chimiques en Syrie, et, si le représentant français le souhaite, je peux lui communiquer des photographies en attestant.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens une fois de plus à exercer mon droit de réponse pour réagir à la déclaration de mon collègue des États-Unis. J'insiste sur le fait que, pendant 10 ans voire davantage, les États-Unis ont bloqué les travaux du mécanisme qu'offrait le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pour aborder les préoccupations touchant la mise en œuvre des obligations découlant de l'instrument. Il n'a été décidé qu'en 2016 de tenir une réunion au sujet du mécanisme. Malheureusement, les autres réunions organisées entre les experts russes et américains n'ont pas abouti au moindre résultat car les États-Unis ont catégoriquement refusé de discuter

des inquiétudes de la Russie quant au respect par les États-Unis de leurs obligations.

En fin de compte, ce n'est pas le nombre de ces réunions qui importait, mais la qualité du dialogue et ses résultats. Je dois souligner qu'au cours des sept dernières années les États-Unis ont systématiquement sapé le Traité dans le seul but d'être en mesure d'accroître leur arsenal d'armes en question, c'est-à-dire les missiles à portée intermédiaire et plus courte. Les faits récents l'ont confirmé. Deux semaines exactement après que le Traité a cessé de fonctionner, les États-Unis ont procédé à l'essai d'un missile de croisière tiré depuis le sol à une portée qui aurait été interdite en vertu du Traité, au moyen d'un système de lancement vertical Mark 41, dont l'utilisation était également interdite par le Traité, comme nous le disions aux États-Unis depuis au moins 2010. En outre, avant même de se retirer du Traité, les États-Unis ont évoqué la possibilité de positionner de telles armes dans la région Asie-Pacifique. Je pense que ces éléments confirment de manière éloquente qui a détruit le Traité et pourquoi.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de devoir prendre la parole à nouveau. Une fois de plus, en réponse aux observations de la représentante cubaine, je tiens à rejeter catégoriquement et énergiquement ses accusations. Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis sont en passe de détruire le peu qu'il reste de leurs stocks d'ici à 2023. Nous sommes très transparents à ce sujet, et c'est parce que nous sommes une démocratie, chose que le peuple cubain ne peut malheureusement pas connaître.

Pour ce qui est du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, voilà bien plus de six ans que nous avons ces discussions avec la Fédération de Russie, depuis que nous avons pour la première fois porté le problème à son attention. Il a fallu à la Russie pas moins de trois ans et demi pour reconnaître l'existence de son missile. Inutile de dire qu'elle ne voulait pas admettre le rayon d'action dudit missile. Les États-Unis ne sont pas en mesure d'installer un système de lancement depuis le sol qui ne soit pas conforme au Traité parce que, en toute honnêteté, nous avons respecté nos obligations découlant de l'instrument. Nous n'avons pas produit ni essayé en vol le moindre missile d'une portée entrant dans le cadre du Traité tant que ce dernier était en vigueur. Toutefois, nous prenons actuellement des mesures pour répondre à la menace posée par les arsenaux de missiles toujours plus imposants qui sont déployés par nos adversaires stratégiques, la Russie et la Chine. C'est ce que commande la prudence. Par conséquent, lorsque mon collègue russe prétend que ce sont les États-Unis

qui étaient en infraction avec le Traité, c'est tout simplement ridicule. Une majorité de la communauté internationale le sait, et nous avons consenti beaucoup d'efforts pour essayer de sauver le Traité. Comme je l'ai dit, il est regrettable que la Russie ait décidé de dénoncer le Traité, mais nous en voyions des signes avant-coureurs depuis de nombreuses années. Une fois de plus, je suis désolé pour mon collègue russe, car la communauté internationale a été particulièrement critique face aux efforts déployés par la Russie pour sortir du Traité, mais les faits sont les faits et le verdict est là. La Russie a violé le Traité et nous n'avions d'autre choix que de nous en retirer.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine rejette totalement, catégoriquement et de la manière la plus ferme qui soit les observations de la délégation des États-Unis. Nous réaffirmons que les États-Unis auraient dû avoir achevé la destruction de leurs stocks d'armes chimiques en 2012 et que la date butoir pour la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques a été repoussée à deux reprises. En ne remplissant pas l'obligation qui leur était faite, les États-Unis ont enfreint la Convention sur les armes chimiques. De plus, ils ont délibérément et systématiquement dérogé à l'application de l'article XI de la Convention, qui consacre le droit légitime de tous les États d'accéder à des produits chimiques et de les utiliser à des fins pacifiques, comme énoncé dans la Convention.

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle les Cubains ne savent pas ce qu'est la démocratie, nous tenons à indiquer une nouvelle fois que les États-Unis n'ont aucune autorité morale pour donner au peuple cubain des leçons de démocratie. Les États-Unis sont le seul pays au monde à avoir utilisé la bombe atomique par deux fois et le seul pays au monde à avoir délibérément utilisé des armes chimiques contre le peuple héroïque du Viet Nam. Nous réaffirmons que les États-Unis ont systématiquement violé la Convention sur les armes chimiques, notamment ses articles I et XI.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps disponible pour la présente séance. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra demain après-midi à 15 heures dans cette même salle de conférence. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, et je demande instamment à toutes les délégations d'être ponctuelles afin de nous permettre de débiter rapidement nos travaux.

La séance est levée à 18 heures.